

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

MAIRIE D'ASQUINS



PROCES-VERBAL ANALYTIQUE

L'an deux mil vingt-six, **le jeudi 9 juillet à 18 heures** s'est tenu une réunion du conseil municipal de la commune d'ASQUINS, dans la salle Paul Meunier, convoquée par M. Philippe VEYSSIERE, maire.

Étaient présents : Philippe VEYSSIERE, Marc ROUSSEAU, Liberté BESLE, Luc LE-HUU, Simon CANE, Anne-Lise DEHEE, Agathe LODI, Clara TOMASINI, Gaspard CHEMIN, Josiane PETIT et Thomas LEROUX.

Secrétaire de séance : Simon CANE.

Le compte-rendu du conseil municipal du 5 juin 2026 n'appelle pas d'observation et est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Tarif droit de place terrasse
- Motion de soutien aux journalistes de l'Yonne républicaine et contre la fermeture de l'agence d'Avallon
- Etude du CAUE pour l'aménagement des parkings du Moûtier et du cimetière
- ONF : Etat d'assiette 2027
- Subvention exceptionnelle au Oh ! Darling
- Etude pour l'installation d'une citerne d'eau à la Croix d'Asquins
- Questions diverses

1. TARIF DROIT DE PLACE TERRASSE :

Monsieur le Maire expose que dans une délibération précédente, le Conseil municipal avait souhaité recalculer le droit de place pour la terrasse du café Les Hirondelles, en tenant compte de la surface réellement occupée sur la place et non seulement du trottoir. Il considère que cette décision a été malvenue d'une part parce que le café Les Hirondelles assure l'entretien de cette partie de la place, et d'autre part parce que les commerçants forains bénéficient gratuitement de l'électricité communale dont ils ont besoin.

En conséquence, M. le Maire propose que l'on revienne à un tarif forfaitaire pour la terrasse des Hirondelles. Il propose que ce tarif soit fixé à 70 € par an.

POUR : 11 voix.

Adopté à l'unanimité.

2. MOTION DE SOUTIEN AUX JOURNALISTES DE L'YONNE REPUBLICAINE ET CONTRE LA FERMETURE DE L'AGENCE D'AVALLON :

Monsieur le Maire expose que le groupe de presse dont dépend l'Yonne républicaine a le projet de fermer les agences d'Avallon et de Clamecy. Face aux protestations, ce groupe de presse parle d'un hypothétique regroupement de ces agences à Vézelay. Il s'agit ici de défendre la profession de journaliste localier, ces fermetures d'agence entraînant vraisemblablement des transformations d'emplois de journalistes en correspondants locaux non professionnels. Il s'agit aussi de défendre notre territoire rural qui n'attendait pas une attaque venant de la presse quotidienne régionale censée défendre les territoires où elle exerce.

Monsieur le Maire lit le texte de la motion proposée par le collectif de soutien à l'Yonne républicaine. Il propose de signer cette motion au nom de la Commune

POUR : 11 voix.

Adopté à l'unanimité.

Madame Liberté BESLE indique que les citoyennes et citoyens peuvent signer individuellement la pétition de soutien publiée sur le site Change.org à l'adresse <https://c.org/kRSD4pQpVvk>

3. ETUDE DU CAUE POUR L'AMENAGEMENT DES PARKINGS DU MOÛTIER ET DU CIMETIERE :

Monsieur le Maire expose qu'une technicienne du CAUE s'est rendue sur le Moûtier où elle a pris connaissance des lieux et rencontré une délégation de conseillers municipaux. Elle a livré ses observations et conseils de manière globale. Maintenant, il est proposé que le CAUE effectue une mission d'étude jusqu'à la production de cahier des charges pour les travaux. Le coût de cette étude serait de 1500 €.

Monsieur le Maire précise que le CAUE est un organisme départemental qui offre aux particuliers et aux collectivités son expertise en architecture, urbanisme et environnement. Il propose un premier regard gratuit sur les dossiers. Jusqu'alors, l'ensemble de ses prestations était gratuit pour les collectivités mais ses subventions ayant été réduites, il est obligé désormais de faire payer son expertise si l'on souhaite aller au-delà.

Madame Clara TOMASINI expose la teneur des échanges entre les conseillères et conseillers et madame CHEVALLIER du CAUE. Il s'agit de laisser des places de stationnement sur le Moûtier mais d'éviter que les véhicules soient trop proches de l'église et nuisent à la qualité exceptionnelle du lieu.

Quant au parking du cimetière, il devra être aménagé, la CCAVM (Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan) souhaitant en faire une aire de co-voiturage, ce qui n'est pas forcément compatible avec les usages actuels (stationnement de camions, parfois habités, dépôt de matériaux). Monsieur Marc ROUSSEAU indique que ces usages ne seront pas supprimés dans le futur, l'aire de co-voiturage prévoit 6 places sur une partie du parking.

Madame Clara TOMASINI précise que rien n'est acté sur l'aménagement du Moutier et que les habitants seront consultés avant toute décision.

POUR : 11 voix.

Adopté à l'unanimité.

4. ONF : ETAT D'ASSIETTE 2027 :

Monsieur le Maire prévient tout de suite qu'il n'y aura pas de vote car nous n'avons pas encore reçu les chiffres nécessaires.

La discussion s'engage sur la coupe de peupliers à la Gravière, ancienne décharge communale, sur la route de Givry, en direction de la rivière. Sur 2026, on avait mis en vente les peupliers de diamètre supérieur à 35 mm, soit 90 % des arbres. Il y avait eu deux offres prévoyant une coupe rase, mais aucune n'atteignait le prix de réserve.

Madame TOMASINI expose qu'elle a pris contact avec Nicolas BLANCHARD, responsable forêt et filière bois au Parc naturel du Morvan pour avoir son avis. Il viendra sur site. Il pense a priori qu'il serait cohérent de faire couper les peupliers et ensuite une restauration et une dépollution du lieu. Il précise que la présence de loutre est probable.

Monsieur LE HUU demande combien pourrait rapporter la vente du bois des peupliers.

Monsieur le Maire répond que l'ONF n'indique pas de prix mais que la commune avait reçu l'année dernière une proposition spontanée supérieure à 30 000 €, de mémoire entre 30 et 35 000. Cette somme devrait suffire pour financer les travaux de restauration et dépollution, ce serait une opération neutre financièrement.

5. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU OH ! DARLING :

Monsieur le Maire expose que *Oh ! Darling* est devenu un bar associatif depuis le 17 octobre 2025, l'activité n'étant pas suffisante pour faire vivre un commerce. Cette association n'a pas présenté de demande de subvention de fonctionnement pour 2026. Elle vient d'envoyer une demande de subvention exceptionnelle pour un spectacle.

Madame Liberté BESLE lit la demande de subvention.

Elle est accompagnée d'un plan de financement du spectacle dont le coût estimé s'élève à 1850 €, ce qui inclut les frais de déplacement et l'hébergement de 14 personnes, les coûts de mise en scène du spectacle au bout du pont. Du côté des recettes, l'essentiel provient des billets d'entrée qui sont à 15 €, prix normal, 10 €, tarif solidaire ou 20 € (soutien). L'association demande une subvention communale de 1000 €, en précisant que toute subvention serait une aide.

Le thème du spectacle est fondé sur un événement historique. UNRUHE, qui signifie en allemand "trouble, agitation, inquiétude" est une pièce de groupe mise en scène par Nolwenn Peterschmitt et qui s'inspire de la danse de Saint Guy, une mystérieuse épidémie de danse qui contamina des habitants.e.s de la ville de Strasbourg en 1518, en plein mois de juillet caniculaire...À travers l'étude de cet étrange phénomène et du contexte socio-politique d'où il surgit, UNRUHE enquête sur les pulsions individuelles et collectives, et sur la danse comme besoin vital.

Il est précisé que le spectacle est destiné aux adultes et déconseillé aux moins de 14 ans. Le spectacle se déroule au bout du pont et ce n'est que la suite de la soirée qui a lieu au bar Oh ! Darling.

Madame Josiane PETIT expose ses objections à l'octroi d'une subvention. Premièrement, Oh ! Darling est un bar associatif depuis moins d'un an et ne peut pas présenter son budget annuel. Auparavant, c'était considéré comme un commerce. Deuxièmement, le spectacle pour lequel une subvention est demandée n'est pas pour tous publics mais destiné aux adultes exclusivement. Elle se demande si des enfants du camping ne risqueraient pas d'y avoir accès ou du moins d'en voir une part contrairement à la volonté des organisateurs. Troisièmement, il lui semble que la vente de billets doit pouvoir couvrir les frais pour ce spectacle qui sont estimés à 1850 €, soit 123 places à 15 €. Quatrièmement, même si l'on n'accorde que 500 €, on épuise l'enveloppe destinée aux subventions exceptionnelles pour les associations asquinoises.

Madame Anne-Lise DEHÉE fait remarquer qu'il ne s'agit pas d'une subvention de fonctionnement pour l'association mais d'une subvention exceptionnelle pour un spectacle exceptionnel qui ne peut venir à Asquins que parce que les artistes acceptent d'y travailler bénévolement, ce qui est un effort remarquable. Il est très peu probable que les entrées couvrent les frais engagés.

Monsieur Simon CANE fait remarquer qu'il n'est pas normal que des artistes professionnels interviennent bénévolement dans une représentation de leur spectacle. Il fait remarquer aussi que les crédits restant pour les subventions extérieures à la Commune peuvent être transférés par le Conseil municipal si une autre demande exceptionnelle intervient.

Monsieur Thomas LEROUX n'est pas favorable à cette subvention. Il considère qu'il s'agit d'une subvention à un commerce, même sous forme associative. Ainsi la boulangerie de Saint-Père est associative et lui-même aimerait bien être subventionné pour sa boulangerie à Vézelay. Il regrette également que *Oh ! Darling* ne soit pas ouvert le lundi, jour où *Les Hirondelles* est fermé.

Monsieur le Maire, Philippe VEYSSIÈRE et Madame la deuxième adjointe, Liberté BESLE, ayant des liens particuliers avec l'association Oh ! Darling quittent la salle.

Monsieur le premier adjoint, Marc ROUSSEAU demande si quelqu'un veut encore intervenir et fait procéder au vote sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 500 € à Oh ! Darling pour le spectacle Unruhe.

POUR : 7 voix

CONTRE : 2 voix (Monsieur Thomas LEROUX et Madame Josiane PETIT)

Monsieur Philippe VEYSSIÈRE et Madame Liberté BESLE n'ont pas pris part au vote. Ils sont rappelés et regagnent la salle pour le point suivant à l'ordre du jour.

6. ETUDE POUR L'INSTALLATION D'UNE CITERNE D'EAU A LA CROIX D'ASQUINS :

Monsieur le Maire expose que le service départemental d'incendie et de secours demande l'installation d'une citerne d'eau de 60 m³ à la Croix d'Asquins. Les camions de pompiers doivent pouvoir y pomper l'eau à l'instar de l'installation près de la Cure au bout du pont. Il est nécessaire de trouver un emplacement, autant que possible situé à proximité du croisement de la rue de la Fontaine Bouillère et du Chemin de Saint-Jacques, de sorte que

le réservoir puisse desservir le quartier de la Bouillère aussi bien que le haut de la grande rue.

Délibération reportée.

7. QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire fait état du problème posé par l'érable planté place Sous l'Orme à la place du pavier jaune. Il s'est bien développé mais ses racines abîment désormais le rond-point et la fontaine.

CANICULE(S)

Concernant le marché, Monsieur le Maire fait savoir que les commerçants sont divisés sur le passage à un horaire de 19 heures à 21 heures. C'est ce qui est prévu pour le 10 juillet, mais certains commerçants seront présents plus tôt.

Concernant la santé publique, Madame Agathe LODI fait le point. Les personnes vulnérables sont officiellement, les personnes de plus de 65 ans, les personnes souffrant de certaines maladies chroniques, les femmes enceintes et les bébés. Toutes les personnes âgées et les autres personnes fragiles dont la Mairie avait connaissance ont été contactées par téléphone. Il leur a été rappelé les comportements individuels préconisés par les autorités (s'hydrater, etc), on leur a fait part de l'ouverture de la bibliothèque munie de moyens rudimentaires de refroidissement et de l'église tous les jours de canicule de 14 heures à 19 heures. Il leur a été demandé si elles souhaitaient une prise en charge spécifique. Un papier indiquant les recommandations gouvernementales et un autre indiquant les mesures prises par la Commune d'Asquins sont en cours de distribution aux habitants.

Un asquinois en situation de handicap a d'ores et déjà pu bénéficier d'une aide spécifique suite aux coups de téléphones systématiques.

14 JUILLET

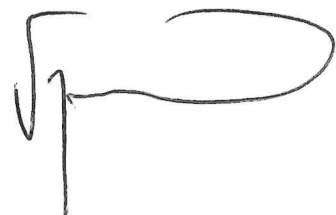
Le feu d'artifice est annulé. Le reste de la fête est maintenu (bal du 13 sous l'orme, animations du 14 à partir de 17 heures et au Bout du pont, plus frais que le Moûtier).

Enfin, Monsieur le Maire précise que l'employé communal victime d'un accident du travail en juin 2024, ne reprendra pas avant le 5 octobre. Dans ces conditions, son remplaçant, Samuel GIARRUSSO, a accepté une prolongation de son contrat jusqu'à cette date.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h12.

Le Secrétaire de séance :
Monsieur Simon CANE

Le Maire :
Monsieur Philippe VEYSSIERE



QUESTIONS ET INTERVENTIONS DE LA SALLE

- ✚ Madame Charlotte CRENON s'interroge sur l'occupation de l'espace public par le spectacle Unruhe interdit au moins de 14 ans.
Madame Josiane PETIT indique qu'il y a un événement des Lueurs de Vézelay en même temps à Asquins.

- ✚ Monsieur Laurent POMMIER souhaite aborder 4 points.

1) Sur le parking du cimetière, plusieurs camions stationnent en permanence. Ils sont habités et qu'une piscine avait été installée. Une autre intervention indique que les habitants utiliseraient les poubelles du camping. Monsieur le Maire va discuter avec les occupants-es.

2) Sur le Moûtier, il faudrait revoir l'état des abords. Il y a notamment des poubelles qui débordent rue des sœurs ainsi que l'occupation des trottoirs.
Monsieur le Maire répond que l'idée est de discuter de l'aménagement global et pas seulement du stationnement. Il y aura un atelier ouvert à tous en lien avec le travail du CAUE.

3) Concernant les peupliers de la Gravière, Monsieur Laurent POMMIER est satisfait qu'on ne se contente pas de suivre l'ONF. Il est heureux de la démarche engagée.

4) Concernant Oh ! Darling, il s'interroge sur la nature administrative de l'exploitant.
Monsieur le Maire confirme qu'il s'agit d'un bar associatif. C'est une association loi de 1901 qui le gère depuis octobre 2025. Des questions sont posées sur le transfert de licence IV.

- ✚ Monsieur Jean-Pascal PICARD intervient sur plusieurs questions concernant les bois.

1) Concernant la peupleraie de la Gravière, il souligne que la Commune n'est pas propriétaire de la parcelle en bordure de rivière, ce qui pose problème pour l'aménagement. La limite de propriété doit être à 100 mètres de la rive. Il pense que le prix du bois sera compris entre 50 et 90 € / m³, suivant les conditions. Pour lui, il n'y a pas de problème de coupe rase, cela va repousser de la base. De plus, si l'on veut dépolluer l'ancienne décharge, on ne va pas garder des arbres au milieu.

2) Concernant le bois produit pour les cloisonnements aux Grandes Fontenottes, une partie du bois produit a été enlevé. À quel prix a-t-il été vendu et quelle est la quantité. Monsieur le Maire répond que l'ONF n'a rien communiqué à ce sujet.
Monsieur le Maire répond qu'il va réinterroger l'ONF mais que celui-ci ne communique pas tout.

3) Aux Bois d'Asquins, les cloisonnements ne sont pas encore terminés.

4) Concernant l'érable Sous l'orme, il pense qu'il suffirait de le faire élaguer, ce qui diminuerait l'ampleur de ses racines, lesquelles sont proportionnelles au développement du houppier.

✚ Monsieur Laurent LEMIRE demande pourquoi les cloches s'arrêtent avant la volée.
Monsieur le Maire répond que le système ne fonctionne plus bien. Le système à 46 ans et il est prévu de faire un réglage et un entretien.

Madame Liberté BESLE informe qu'une réunion de toutes les personnes intéressées par l'église aura lieu le 29 juillet en mairie à 11 heures.

- ✚ Madame Chantal LEMIRE demande que les 2 poteaux électriques soient retirés du Pâtis avant le cinéma en plein air car c'est dangereux.

RIVIÈRE ET PONT

Monsieur Vincent PICARD parle du pont et des travaux nécessaires.

Monsieur le Maire répond que la Commune va prendre une prestation d'aide à la maîtrise d'ouvrage pour déterminer les travaux nécessaires et les phaser en fonction des subventions et des possibilités communales.

Madame Brigitte ROUSSEAU-BUSSET fait savoir que rats et ragondin pullulent dans le lit de la rivière.

Monsieur Vincent PICARD préconise qu'on fasse appel à une entreprise qui possède une grue télescopique pour débarrasser le lit de la rivière des troncs, bûches et autres facteurs d'embâcle. L'entreprise Lairot a le matériel nécessaire.

Monsieur le Maire répond qu'il demandera d'abord à la DRÉAL car la législation n'autorise pas toutes les interventions.

FIN 19H37.